

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD Maire.

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 07/12/2017

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C, STAELEN J, DUPOIS MF, DAUPHANT G, ALVES S, OLLIER T, MORIN P, FAYET P, MONTEIRO H, MIGNOT M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente GIBELIN-BOYER P,

Mme DUPOIS Marie-Françoise a été élue secrétaire.

Convention chantier d'insertion DETOURS

Proposition faite par DETOURS : une équipe de 6 présente sur la commune une semaine sur 2 ave embauche d'un encadrant qui représenterait un coût supplémentaire de 5000 € par an.

Un courrier en recommandé sera envoyé à l'association DETOURS pour signifier que cette proposition ne répond pas aux attentes de la commune et que la convention est dénoncée.

Personnel

Le Maire, lors d'une réunion avec M. le Sous-Préfet de Riom a demandé le renouvellement exceptionnel du CUI CAE de Rachel KAHLOUCHE au 01-01-2018, le dossier a été accepté.

Renouvellement du CUI CAE de KAHLOUCHE Rachel

Le Maire informe le conseil municipal du projet de renouvellement du contrat CUI CAE de Mme KAHLOUCHE Rachel travaillant actuellement à l'école et à la cantine scolaire au 01 janvier 2018. Cette personne ayant donné entièrement satisfaction, il propose son renouvellement au 01-01-2018 pour une durée de 6 mois.

Après délibération, le conseil municipal décide le renouvellement du CUI CAE de Mme KAHLOUCHE Rachel du 01 janvier 2018 au 30 juin 2018.

Création de deux postes d'adjoint technique pour 26 h par semaine et 10 h par semaine.

Vu la loi N° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réduction du nombre des emplois aidés CUI CAE pour les collectivités territoriales, et le coût disproportionné de l'intervention du chantier d'insertion par rapport au travail effectué,

Considérant la réduction du nombre des emplois aidés CUI-CAE pour les collectivités territoriales, l'augmentation du nombre des enfants à l'école, et la prolongation de l'arrêt de travail de BOISSIERES Janine,

M. le Maire propose :

- la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet de 26 h par semaine (26/35^{ème}) qui interviendra sur le territoire de la commune : entretien de la voirie, des bâtiments communaux, des espaces verts ...

Réunion du 13 décembre 2018 – suite

- la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet de 10 h par semaine (10/35^{ème}) qui interviendra à l'école : surveillance dans la cour et la cantine, ménage et dans les bâtiments communaux pour le ménage.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2018

- Filière technique
- Cadre d'emploi : des adjoints techniques territoriaux
- Grade : adjoint technique
- Ancien effectif : quatre
- Nouvel effectif : six

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018.

Adopté à l'unanimité des présents.

Attribution des logements sociaux de l'ancienne école

M. FAYET Pierre s'est retiré pour l'attribution

Le Maire présente à l'assemblée les sept candidatures déposées pour les logements sociaux de l'ancienne école. Les candidatures déposées complètes au niveau des justificatifs respectent les plafonds de ressources fixés par arrêté du 22 décembre 2016, permettant l'attribution. Cinq candidatures pourront être retenues.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide d'attribuer :

- Le logement N° 1 T2 rez de chaussée à gauche (face sud) à Mme BERGER Mathilde Les Maréchaux Luzillat
- Le logement N° 2 T2 rez de chaussée à droite (face sud) à Mme LANGLADE Jessica et M. RODRIGUEZ Louis 23 rue des Gascons à Montgacon Luzillat
- Le logement N° 3 T2 à l'étage à gauche (face sud) à Mme VALLAUDE Annie Les Janquets 18 rue des Cerisiers Luzillat
- Le logement N° 4 à l'étage au milieu (face sud) à Mme FLORANTIN Marielle 2 rue de l'abreuvoir à Maringues
- Le logement N° 5 à l'étage à droite (face sud) à Mme GORCE Pauline et M. DAVAYAT Anthony petite rue de la Treille à Chatel Guyon.

Ces logements seront disponibles à partir du 15 janvier 2018.

Réception du marché de réalisation des logements et maison de santé

La réception est prévue pour le 19 décembre avec une réserve pour l'appartement N° 2, la salle de bain n'est pas conforme pour un handicapé.

Parking

L'enrobé sera terminé le 14-12. Le traçage des emplacements et la pose des plots se feront début d'année 2018.

Réunion du 13 décembre 2018 – suite

Entretien des parties communes

Le conseil municipal après vote décide : l'entretien en régie par 8 voix, (3 voix pour entretien par les locataires et 2 votes blancs).

Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours

Le Maire expose que le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur un rétablissement de la semaine de 4 jours.

Considérant les intérêts des élèves du RPI de Limons-Luzillat,
Après avis du conseil d'école du RPI de Limons Luzillat en date du 16/11/2017,
En considération de l'intérêt que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

CCAS

Les dépenses totales pour l'organisation du repas des anciens s'élèvent à 2 046.12 euros.

Vigilance

Le commandant HIEGEL a pris contact avec M. le Maire pour la mise en place d'une chaîne de vigilance - réseau d'alerte en place (participation citoyenne) réunion publique prochainement.